

- Précise que le montant attribué sera de 11.00 € par nuit et par élève d'Alba la Romaine uniquement, soit suivant l'effectif prévisionnel avant départ de 616 € (14 élèves d'Alba la Romaine pour 4 nuits).
- Cette participation sera versée à la coopérative scolaire primaire sur production par l'institutrice de l'état des effectifs ayant réellement participé au voyage,
- Décide également de reverser sur le compte de la coopérative scolaire toutes les subventions attribuées par le Département de l'Ardèche à l'école et qui seraient versées à la Commune,
- Précise que ces participations seront reversées après réception du Conseil Général de l'avis de versement indiquant le montant exact des subventions.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 14 novembre 2011.

Pour copie conforme,
Alba La Romaine,
Le 15 novembre 2011
LE MAIRE
Pierre MAURIN.

.../...